

03 Résolution pour octroyer un contrat pour les feux d'artifice – Fête nationale et Bal des tuques.

10. Mot de la Mairesse et affaires diverses;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

Période de questions

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

59-25

Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et qu'il souhaite ajouter les sujets suivants :

3,06 Autorisation – Transaction et quittance suite à la réorganisation administrative;

3,07 Adoption – Premier projet de Règlement 995-25 pour modifier diverses dispositions du zonage;

3,08 Modification - Résolution 49-25 concernant l'acquisition d'un camion Ford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

60-25

Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2025 et, qu'il y a lieu de les adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Frédéric Morin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2025, soit adopté tel qu'il est rédigé.

61-25

Adoption de la liste des comptes à payer, liste des chèques émis et paiements bancaires et salaire des employés

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis et des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer et le salaire des employés pour le mois mars 2025, et, s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et, d'autoriser le paiement des montants suivants :

-	liste des comptes à payer	717 196,82 \$
-	liste des chèques émis et paiements bancaires	270 506,73 \$
-	salaire des employés	132 735,51 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey-Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis et paiements bancaires ainsi que le salaire des employés pour un total 1 120 439,06 \$, et, autorisation est donnée à la directrice générale et greffière trésorière à payer lesdits comptes.

62-25 Dons et subventions – organismes

ATTENDU QUE conformément à la Politique d'octroi de dons et de subventions de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de verser une aide financière aux organismes suivants d'une valeur ou au montant de :

- Maison Victor-Gadbois 200 \$

IL est également résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à verser les subventions à ces organismes.

63-25 Adoption du Règlement 996-25 modifiant diverses dispositions pour les permis et certificats

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion a été donné par le conseiller Monsieur Louis Hébert et une copie du projet de Règlement numéro 996-25 pour modifier diverses dispositions pour les permis et certificats, a été remise aux membres du conseil et mise à la disposition du public lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025;

ATTENDU QU'avant la présente séance du conseil, des copies du règlement ont été mises à la disposition des conseillères, des conseillers et du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Louis Hébert

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Règlement 996-25 pour modifier diverses dispositions pour les permis et certificats, soit adopté sans modification.

64-25 Autorisation – Transaction et quittance suite à la réorganisation administrative

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 44-25 adoptée en séance ordinaire le 11 mars 2025, le conseil approuvait une nouvelle structure organisationnelle;

ATTENDU QUE cette réorganisation administrative a entraîné l'abolition de trois (3) postes de direction;

ATTENDU les processus de terminaisons d'emploi qui en découle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer les transactions de quittance à intervenir entre les employés dont les postes ont été abolit et la Municipalité;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à poser tous les actes nécessaires afin de donner suite aux engagements de la Municipalité aux termes des transactions

QUE le financement de ces dépenses soit pris à même le budget de fonctionnement.

65-25 Premier projet de Règlement numéro 995-25 modifiant le Règlement de zonage no 751-09 afin de modifier certaines dispositions

ATTENDU QUE le présent premier projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent premier projet de règlement a été dûment donné par Madame Karinne Lebel lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le premier projet de Règlement numéro 995-25 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage no 751-09.

66-25

Résolution pour modifier la résolution 49-25 concernant l'acquisition d'un camion Ford

ATTENDU QUE par la résolution numéro 49-25 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025, la Municipalité a approuvé l'acquisition d'un camion Ford 250 Super Duty SRW XL;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée au niveau de l'affectation de la dépense;

ATTENDU QU'à cet effet, il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de la résolution 49-25 de la façon suivante :

« D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière pour une dépense maximale à la somme de 62 591,50 \$ plus les taxes applicables, et d'en affecter ladite dépense au fonds de roulement. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Louis Hébert

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la modification du titre de la résolution 49-25 de la façon suivante :

« D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière pour une dépense maximale à la somme de 62 591,50 \$ plus les taxes applicables, et d'en affecter ladite dépense au fonds de roulement. »

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 998-25 concernant la bibliothèque municipale

Avis de motion est par la présente donné par Madame Guylaine Thivierge qu'un projet de Règlement numéro 998-25 pour modifier le Règlement 924-19 concernant la bibliothèque est soumis à ce conseil et déposé ce jour conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce règlement a pour objet d'augmenter à huit (8) le nombre de prêt par abonné.

Copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des conseillères, des conseillers et du public lors de ladite séance.

67-25

Bibliothèque municipale – Modification des heures d'ouverture

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale pour mieux répondre aux besoins des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame Audrey-Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale à compter du 23 avril 2025, pour un total de 21 heures par semaine, soient les suivantes :

Lundi et mardi	9 h à midi	14 h à 16 h 30
Mercredi	9 h à midi	18 h 00 à 20 h 30
Jedi	-	18 h 00 à 20 h 30
Samedi	9 h 30 à midi	-

68-25

Fête nationale du Québec et bal des tuques – feux d'artifice

ATTENDU QUE le Service des loisirs organise annuellement des activités pour la fête nationale du Québec et le bal des tuques, dont des feux d'artifice;

ATTENDU QUE le contrat de services, d'une durée de trois ans, intervenu entre la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et les Productions Royal Pyrotechnie inc. pour la réalisation de feux d'artifice prenait fin le 31 mars 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une nouvelle entente avec les Productions Royal Pyrotechnie inc., d'une durée de 3 ans, pour la réalisation de feux d'artifice afin de bénéficier de meilleurs tarifs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Frédéric Morin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, une entente avec les Productions Royal Pyrotechnie inc. pour les fêtes nationales du Québec qui auront lieu en 2025, 2026 et 2027 ainsi que pour les bals des tuques en 2026, 2027 et 2028 pour un montant maximal de 24 000 \$ plus les taxes applicables.

69-25

Clôture de la séance

Il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée 19 h 54.